



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Désert médical dans l'Eure

Question écrite n° 6971

Texte de la question

Mme Christine Loir alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé concernant le manque de médecin sur le département de l'Eure. Avec 59 médecins généralistes pour 100 000 habitants, quand la moyenne française est de 99 selon l'Insee et un nombre de patients par praticien autour de 1 800, le département de l'Eure figure tout en bas du classement en matière de démographie médicale en France. Ce manque de médecin vient à s'aggraver et provoque un phénomène d'exclusion fort entre les personnes pouvant aller se faire soigner loin et ceux ne pouvant pas. Le manque de médecin dans l'Eure est pourtant connu depuis longtemps. En effet, le lundi 8 novembre 2021 déjà, M.le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, était reçu à Évreux, dans l'hémicycle du conseil départemental, pour échanger avec les élus et les professionnels de santé sur la question de l'accès aux soins et du manque de médecins dans l'Eure. Il avait d'ailleurs été accueilli par Sébastien Lecornu, alors président du département de l'Eure. Mme la députée retient le chaleureux accueil et l'autosatisfaction de cet échange qui amène les Eurois deux ans après à n'avoir vu aucun changement. Le département lance un projet de cabinet itinérant et investit 2 millions pour lutter contre les déserts médicaux. Malgré cela, il est important de rappeler que si le département ne peut pas assurer cette fonction qui est si nécessaire, le Gouvernement doit intervenir. Mme la députée reçoit nombre d'administrés dans des situations critiques à cause du manque de médecin. Les déserts médicaux sont de partout en France, un plan national d'aide se doit d'être engagé. Elle souhaite s'investir sur ce sujet, mais elle lui demande de s'investir avec elle dans ce grand projet.

Texte de la réponse

L'enjeu aujourd'hui, dans un contexte démographique tendu, est bien de mobiliser tous les leviers existants pour trouver du temps médical et augmenter l'attractivité du territoire, étant donné que les bénéfices de la fin du numérus clausus ne se feront effectivement sentir que dans une dizaine d'années. C'est tout le sens des mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'accès aux soins, particulièrement dans les territoires ruraux. L'accès aux soins a d'ailleurs été érigé en priorité gouvernementale dès 2017, avec le lancement du plan d'accès aux soins, comportant une large palette de solutions, adaptables à chaque contexte local car la réponse n'est pas unique. Parmi ces leviers, figurent la formation des professionnels (avec par exemple le soutien à la réalisation des stages ambulatoires pour faire découvrir la pratique et « donner envie » d'exercer dans ces territoires), l'amélioration des conditions d'exercice (avec le développement des maisons de santé, centres de santé pluri-professionnels, ou les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ... ou encore le recours à la télésanté. L'enjeu aujourd'hui est bien à la fois de trouver du temps médical et d'augmenter l'attractivité du territoire. Certaines solutions doivent être accélérées dans leur déploiement : c'est le cas par exemple des assistants médicaux, dont on a pu estimer sur la base des premiers recrutements, que les gains estimés étant de 10 % de patients en plus du fait du temps médical gagné. 5 000 assistants médicaux sont déjà en poste : notre ambition est d'atteindre 10 000 en 2025. Pour finir, différentes dispositions ont aussi été prises dans la loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de

santé, qui devraient œuvrer notamment en faveur d'un gain de temps médical.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Loir](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6971

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Organisation territoriale et professions de santé](#)

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3026

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10264